

# Le projet d'aménagement du lac de Lourdes

## Les déclarations du maire de Lourdes

« On a deux candidats potentiels. J'avoue que les deux propositions ne sont évidemment pas satisfaisantes. Comme l'oblige la loi, nous avons réuni la commission de délégation de services publics, il y a déjà une quinzaine de jours. Nous avons ouvert les deux enveloppes. Du fait de la loi, nous devons faire deux choses : premièrement, nous devons hiérarchiser les propositions. Et à l'unanimité, la commission a mis largement en n°1 la proposition de Vert Marine, et en n°2 la proposition Bonnin. Si je dois résumer les deux propositions, je dirai de manière très schématique :

- **1<sup>ère</sup> proposition**, on va dire la meilleure, position Vert Marine = subvention d'équilibre de 140 000 euros (918 339,80 F) par an avec un dossier dont j'avoue qu'il est très bien présenté. Avec un bémol, Vert Marine ne gère pas de golf.

- **2<sup>ème</sup> proposition**, c'est Bonnin + Nouveaux Golfs de France (NGF) avec un avantage c'est que NGF gère une quinzaine de golfs actuellement, un peu partout et en particulier dans le Midi-Pyrénées. Avec comme proposition une subvention d'équilibre de 220 000 euros (1 443 105,40 F) par an et un évaluatif du golf de Lourdes qui fait apparaître – Bonnin+ NGF l'écrit et le dit – un besoin d'investissement compris entre 940 000 euros (6 165 995,80 F) et 1 020 000 euros (6 690 761,40 F).

Une fois l'ouverture des plis effectuée, une fois la hiérarchisation des offres effectuée, il nous faut rentrer en négociation, comme c'est toujours le cas dans toutes délégations de services publics. C'est ce que le président de la commission va faire ce mois-ci avec l'un comme avec l'autre. Nous allons donc négocier. **Je ne me fais pas d'illusion** sur l'issue des négociations. Une fois, les négociations effectuées, je réunirai – comme je l'ai dit – une commission de travail avec le GOM (**NDLR**, Groupe d'Opposition Municipal) et l'association de Défense du Lac de Lourdes. (Quid du CVL ?) Je ne sais pas ce que c'est le CVL. Le Comité de Vigilance ? Et donc nous tirerons les conclusions puisque je le rappelle, nous avons tenté de créer des conditions de faisabilité sur le lac de Lourdes en général, liées à une question cruciale qui est celle du golf. Lequel je le rappelle ici est un poids important pour la collectivité publique, pour les Lourdaises et les Lourdais. Il faudra à l'issue de ces réunions que nous tirions des conclusions de cette étape. Avec une logique qui nous motive et que je vais résumer en une phrase : **pas de Délégation de Services Publics sur le golf = pas de projet global !**

L'illusion c'était de se dire : les pétitionnaires sont en capacité de nous résoudre le problème du golf. Vous pensez bien qu'avec deux propositions l'une à 140 000 euros – il faut être transparent, clair, lucide et honnête – l'autre à 220 000 euros, avec deux propositions aussi éloignées des objectifs, je mets des points de suspension.

Quand nous avons signé cette promesse de bail emphytéotique en octobre 2004, c'était pour donner un cadre à un projet possible.

Et M. Agius dans tout ça ? **Réponse de JPA** : « Le maire peut aussi se réserver le droit face à certaines insanités de type : « le maire est un débile mental », je ne vois pas comment le Comité de Vigilance Lourdais traitant le maire peut être pas de « débile mental » mais de « dérangé cérébral », comment le Comité de Vigilance peut-il considérer le maire comme étant un interlocuteur valable dans ces conditions et je m'arrêterai là.

De toute évidence, le projet Bonnin Consulting concernant l'aménagement du lac de Lourdes a véritablement du plomb dans l'aile. Il est bel et bien en passe de tomber à l'eau...

**(Propos recueillis par Gérard Merriot)**